ACADÉMIE DE NORMANDIE
Liberté Égalité Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Seine-Maritime

Division des personnels enseignants du 1er degré public
dsden76-dipe@ac-normandie.fr

DEMANDE DE CONGÉ ou AUTORISATION D'ABSENCE

Nom - Prénom : …… Date de naissance : ……

❑ Professeur des écoles
❑ Instituteur(trice)
❑ PE stagiaire
❑ Contractuel(le)
❑ Master alternant

❑ Directeur(trice)
❑ Adjoint(e)
❑ Adjoint(e) spécialisé(e)
❑ Remplaçant(e)
❑ Autre (précisez) : ……

Ecole : ……
❑ REP ❑ REP+

Commune :……

Circonscription : ……

Congé :

❑ Maladie*
❑ maternité
❑ paternité
❑ Autre (précisez) : ……

Autorisation d'absence (Joindre obligatoirement un justificatif) :

❑ naissance
❑ Garde d'enfant malade (prénom et date de naissance) : ……
❑ congé pour formation syndicale (à adresser au plus tard un mois avant la date prévue)
❑ réunion d'information syndicale (à adresser 48h au plus tard avant la date prévue) - Les RIS ont vocation à s'imputer sur l'enveloppe des 108 heures annuelles (par demi-journée)
❑ 1ère réunion d'information syndicale ❑ 2ème réunion d'information syndicale ❑ 3ème réunion d'information syndicale
❑Dans les 6 semaines précédant le jour du scrutin pour le renouvellement d'une ou plusieurs instances de concertation (1 heure)

❑ Autre : motif détaillé de la demande : ……
……

Date de l'absence : le …… ou du ……au ……(inclus)

A …… le …… Signature du demandeur : ……

CADRE RESERVÉ A LA DIRECTRICE OU AU DIRECTEUR D'ECOLE

Organisation prévue pour le remplacement :

❑ Remplacement ❑ Répartition ❑ Autre (à préciser) : ……

Vu et Transmis le : …… Signature :

CADRE RESERVE A LA DECISION DE L'INSPECTRICE OU DE L'INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE

Pour les congés : observations : ……

Pour les autorisations d'absence :

❑ Autorisation accordée - ❑ sous réserve des nécessités de service
❑ Avec Traitement ❑ Sans Traitement
❑ Autorisation refusée : motif …… Signature de l'IEN

Date : ……

CADRE RESERVÉ A LA DECISION DE LA DIRECTRICE ACADÉMIQUE (pour les congés, les autorisations d'absence hors département, et sans traitement)

❑ Autorisation accordée
❑ Avec traitement
❑ Sans traitement

❑ Autorisation refusée :
motif :……

La directrice académique des services de l'Education Nationale de la Seine-Maritime

Dominique FIS

*compléter et conserver l'original de l'avis d'arrêt de travail, joindre obligatoirement les autres exemplaires à cette demande dans les 48 heures après la prescription